

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Ardennes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	2025-189-DPI
Date de mise en ligne :	Le vendredi 22 août 2025 à 17:10:03
Date de clôture :	Le lundi 08 septembre 2025 à 12:00:00
Titre :	Construction de la Maison des solidarités de Bogny-sur-Meuse : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la santé (CSPS) Niveau 2 et Mission de Contrôle technique (CT)
Descriptif :	Les stipulations du présent règlement de consultation (RC) concernent les missions de prestations intellectuelles réalisées dans le cadre des travaux de la construction de la Maison des Solidarités de Bogny-sur-Meuse ? Lot n°01 – Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) NIVEAU 2 ? Lot n°02 – Mission de Contrôle Technique (CT)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
[26/08/2025 à 12:00:04] bonjour, Le DPGF, lot contrôle technique n'indique pas plusieurs catégories d'intervenants (spécialiste, ingénieur, technicien) et permettra pas d'éclairer le maître d'ouvrage sur la cohérence des heures alors que ce critère est pris en compte pour la détermination de la valeur technique. Nous souhaitons que le DPGF permette la prise en compte des différentes catégories d'intervenant, conformément aux dispositions de la norme NF P 03-100. En vous remerciant Cordialement

Questions / Réponses

[27/08/2025 15:02:01] Bonjour,

Au vu des dernières modifications des documents de consultation, le maître d'ouvrage ne souhaite pas alourdir d'avantage le DPGF des lots 1 et 2.

Aussi, le document transmis initialement dans le cadre de la consultation reste d'actualité.

Bien cordialement,

[26/08/2025 à 11:52:14] Dans le CCTP de la mission de contrôle technique (lot 02), une mission EL-VC/IN est indiquée en page 4. Celle-ci n'est pas décrite dans le CCTG applicable aux missions de contrôle technique et/ou dans la NF P 03-100.

S'agit-il de la même mission que la mission VIEL de vérification initiale des installations électriques conformément aux dispositions du code du travail, prestation également demandées ?

A vous lire

[27/08/2025 15:01:33] Bonjour,

Une erreur est présente dans le CCTP concernant la mission EL-VC/IN précisée en page 8. Cette demande a été supprimée du cahier des charges.

Le CCTP a donc été modifié à la date du 27/08/2025.

Bien cordialement

[26/08/2025 à 11:48:11] Bonjour,

Il est mentionné dans le dossier une durée prévisionnelle de 16mois de travaux, y compris période de préparation.

Pourriez-vous préciser le nombre de mois de préparation de chantier, même si le maître d'oeuvre n'est pas choisi, cette donnée est probablement disponible ?

A vous lire

Cordialement

[27/08/2025 15:01:08] Bonjour,

La période de préparation est estimée, à ce jour, à 2 mois.

Bien cordialement,

Questions / Réponses

[26/08/2025 à 11:44:03] Bonjour,

Pour le Lot 02, Contrôle technique, pourriez-vous préciser les Avoisinants concernés par le projet. Aucun plan d'implantation n'est joint à l'appel d'offre.

En vous remerciant

Cordialement

[27/08/2025 14:59:38] Bonjour,

Il est mis à la connaissance des candidats la synthèse programmatique transmise dans le cadre du recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cette dernière précise notamment l'implantation et l'environnement du projet.

Bien cordialement

[26/08/2025 à 11:41:16] Bonjour,

Dans le critère de la valeur technique 2.1.1 et 2.2.1 du règlement de consultation, il est noté dans la valeur technique "La cohérence de la répartition financière détaillée des honoraires".

Une valeur financière ne peut pas, de notre point de vue, figurer dans la valeur technique du marché, et s'il l'est être intégré au jugement de l'offre du point de financier.

Nous demandons à ce que ce sous critère soit retiré et/ou intégré à la valeur prix / DPGF.

En vous remerciant.

Cordialement

Questions / Réponses

[27/08/2025 14:59:08] Bonjour,

Le critère technique évoqué a été supprimé dans le cadre des notations des lots 1 et 2.
La répartition de la notation a donc été modifiée comme suit :

Lot 1 : SPS

? Prix : 50 points

? Délai de remise des rapports : 30 points

? Délai d'intervention sur site en cas de besoin : 20 points

Lot 2 : CT

? Prix : 50 points

? Méthodologie (description des modalités d'intervention et des moyens et méthodes de communication avec les autres acteurs du projet) : 10 points

? Moyens humains affectés à l'opération (cohérence entre les besoins de l'opération et les CV et références du chargé d'opération et de son suppléant) : 20 points

? Délai de remise des rapports : 20 points

Le règlement de la consultation a donc été modifié à la date du 27/08/2025.

Bien cordialement

[26/08/2025 à 11:33:32] Bonjour,

Dans le règlement de consultation, nous nous étonnons que la note méthodologique qui compte 10pts dans le jugement de l'offre soit limitée à seulement 2 pages A4, alors qu'il est indiqué qu'elle doit contenir :

"Méthodologie : description du déroulement de la mission, des modalités d'intervention, organisation entre le responsable de la mission, son suppléant et le ou les adjoints spécialistes (électricité, CVC, etc.), moyens et méthodes de communication avec les autres acteurs du projet." pour le lot 02 (CT).

Cette note méthodologique n'est pas présente pour le lot 01 - CSPS.

Ces dispositions semblent inadaptées afin de formuler un choix éclairé du maître d'ouvrage et nous demandons que les notes méthodologiques ne soient pas limitées (dans la mesure du raisonnable) pour le lot 02 et qu'une part de la note de la valeur technique intègre la méthodologie pour la mission de CSPS.

En vous remerciant par avance,
Cordialement

Questions / Réponses

[27/08/2025 14:58:23] Bonjour,

Le sous-critère concernant la méthodologie pour le lot n°2 CT a été modifié.

Ce dernier est dorénavant le suivant : description des modalités d'intervention et des moyens et méthodes de communication avec les autres acteurs du projet.

La réponse est cependant toujours limitée à 2 pages.

Concernant le lot n°1 SPS, le maître d'ouvrage ne souhaite pas ajouter de notation sur la méthodologie, cette dernière étant déjà cadrée par la réglementation.

Le règlement de la consultation a donc été modifié à la date du 27/08/2025.

Bien cordialement